



Résiliation d'un contrat d'entretien car changement de matériel.

Par **Robert43**, le **10/03/2014** à **14:51**

Bonjour,

J'avais souscrit pour ma chaudière un contrat d'entretien annuel avec tacite reconduction. En cours de contrat j'ai changé de chaudière auprès d'un autre professionnel.

J'ai donc résilié mon contrat en invoquant le fait que l'objet du contrat n'existait plus et j'ai demandé le remboursement au prorata du temps écoulé.

La société refuse de me rembourser et me propose un avenant. Existe-t-il une loi ou un jugement sur lesquels je pourrais m'appuyer pour me faire rembourser?